



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UCGF se mobilise pour faire entendre la voix des Conseillers Généraux dans les débats qui s'annoncent en 2013

Alors qu'elle s'apprête à fêter en 2013 son 40^{ème} anniversaire, L'Union des Conseillers Généraux de France, qui représente l'ensemble des conseillers généraux dans toute la diversité de leur appartenance politique et de leur territoire, s'est réunie en Assemblée Générale le 28 novembre dernier. A l'ordre du jour, le projet de loi sur la réforme du mode de scrutin, examiné le matin même en Conseil des Ministres. La question du scrutin binominal a suscité une réaction unanime de la part des conseillers généraux présents tous partis et tous genres confondus qui refusent que cette réforme se fasse sans concertation et sans avoir été consultés. Le Conseiller général ne saurait être la variable d'ajustement des réformes des collectivités territoriales des gouvernements successifs.

Après la création, puis la disparition du Conseiller territorial sensé fusionner les conseillers généraux et les conseillers régionaux, c'est maintenant le mode d'élection qui est visé en imposant que le nombre de canton soit divisé par deux et que soit élu sur chaque canton un «ticket» Homme/femme censé représenter le canton.

Au-delà du simple fait que les conseillers généraux se voient imposer des réformes auxquelles ils n'ont jamais eu leur mot à dire, ce projet pose de réelles questions qu'il est impératif de se poser :

- «Une fois le duo élu : qui sera prééminent en terme de protocole lors des discours, des dépôts de gerbes et autres représentations officielles ?
- Comment se fera le «partage» des dossiers entre les deux «élus» ?
- «Comment sera élu(e) le-la Président(e) du Conseil général, en duo également ?»,
- «De quelle façon va avoir lieu le redécoupage des cantons : par fusion des cantons existants dans le cadre des circonscriptions actuelles ? Dans le cadre des nouvelles circonscriptions redécoupées ?».

Autant de questions qui nécessitent une réponse car si l'enjeu de la réforme est de promouvoir la parité, est-ce-que le plus simple ne serait pas de l'imposer aux partis politiques plutôt que d'inventer ce mode de scrutin complètement hybride ? De plus les Conseillers généraux s'insurgent contre cette tendance des parlementaires à imposer aux autres, et pour la deuxième fois en moins de 5 ans aux seuls Conseillers Généraux, des grands principes qu'ils ne s'imposent pas à eux-mêmes :

- Parité imposée aux couples titulaire/suppléant depuis les élections cantonales de 2008 – **pas applicable aux députés et aux sénateurs élus au scrutin uninominal**,
- Fiscalisation des indemnités de mandat pour les élus locaux et pas pour les parlementaires,
- Et maintenant redécoupage des cantons et scrutin binominal : pourquoi ne pas imposer ce scrutin à la désignation des députés ?

Afin de peser de tout leur poids dans le débat qui s'ouvre et duquel les conseillers généraux sont complètement exclus, l'Union des Conseillers Généraux de France demande au Président de la République et au Ministre de l'Intérieur de la recevoir pour exposer ses préoccupations et ses propositions. Elle sollicite également une audition de la Commission des lois du Sénat et du rapporteur du texte, Michel DELEBARRE afin de faire entendre la voix des Conseillers généraux de France qui a été exclue des échanges entre le Gouvernement et l'Association des Présidents de Conseils Généraux (ADG).

Parallèlement, elle adresse un courrier à l'ensemble des Conseillers généraux de France pour les mobiliser contre cette réforme et s'exprimer dans le cadre de motions prises en Assemblée départementale et de courriers adressés au Président de la République et au Ministre de l'Intérieur pour que les conditions de la réforme soient revues ou applicables à tous...

Après l'hydre à deux têtes qu'étaient censé devenir le Conseiller général avec le Conseiller territorial, ils refusent le projet d'hydre à deux sexes qui leur est proposée.

Le 40^{ème} anniversaire de l'UCGF sera l'occasion de montrer que les conseillers généraux savent rester mobilisés et mettre ainsi en valeur toute leur utilité dans le cadre des réformes en cours d'élaboration.